



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels enseignants

Affaire suivie par :

Frédérique RUFAS

Tél : 05 36 25 74 69

Mél : dpe@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 06 janvier 2021

Le recteur de l'académie de TOULOUSE

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants, d'éducation et psychologues de
l'Education nationale

Objet : demandes de mise en disponibilité ou de renouvellement pour l'année 2021- 2022
demandes de réintégration ou de démission après disponibilité.

Références : Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié par le décret n°2002-684 du 30/04/2002 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonction.

Décret n°2018-234 du 27 mars 2019

I – DEMANDES DE MISE EN DISPONIBILITE.

Les enseignants qui souhaitent, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 bénéficier d'une mise en disponibilité pour l'année scolaire 2021-2022 doivent en faire la demande.

Pour les disponibilités pour convenances personnelles, celles-ci devront être accompagnées d'une lettre motivant la demande.

Les enseignants actuellement en activité doivent établir leur demande selon l'imprimé joint à la présente note et l'adresser à la Direction des personnels enseignants dont ils relèvent **le 1er mars 2021 au plus tard accompagné éventuellement des pièces justificatives.**

II - DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE MISE EN DISPONIBILITE.

Les enseignants actuellement en disponibilité doivent établir leur demande de renouvellement de disponibilité selon l'imprimé joint et l'adresser directement aux services de la Direction des Personnels Enseignants au bureau en charge de la gestion de leur discipline. En tout état de cause, la demande doit parvenir **avant le 31 mai 2021**.

Pour les disponibilités pour convenances personnelles, celles-ci devront être accompagnées d'une lettre motivant la demande.

III – DEMANDES DE REINTEGRATION APRES DISPONIBILITE.

Les enseignants actuellement en disponibilité qui souhaitent être réintégrés dans leurs fonctions à compter de la rentrée scolaire 2021, doivent en faire la demande dès que possible et en tout état de cause **avant le 1er mars 2021**, avec obligation de participer au mouvement intra-académique débutant dans le courant du mois de mars leur permettant d'obtenir une affectation définitive au 1er

septembre 2021. Une demande de réintégration hors mouvement induira une affectation provisoire sur une zone de remplacement durant l'année scolaire 2021-2022.

Ces demandes de réintégration, établies sur l'imprimé joint, doivent être adressées directement aux services de la Direction des Personnels Enseignants au bureau en charge de la gestion de leur discipline.

La réintégration de disponibilité est subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions afférentes à son corps. Un certificat médical doit être établi par un médecin agréé à la demande de réintégration.

IV – DEMANDES DE DEMISSION APRES DISPONIBILITE.

Les enseignants actuellement en disponibilité :

- qui souhaitent être radiés des cadres de la fonction publique d'Etat ;
- ou
- qui ont épuisé leurs droits à compter de la rentrée scolaire 2021, et qui ne souhaitent pas présenter de demande de réintégration ou de demande de disponibilité pour d'autres motifs ;

sont invités à présenter leur démission à compter du 01/09/2021 en m'adressant un courrier recommandé avant le 31/08/2021.

Il est rappelé que le fait de ne pas régulariser sa situation administrative, est assimilable à un abandon du statut de la fonction publique d'Etat, et susceptible de conduire à une radiation des cadres ; cette dernière pouvant être prise sans l'accomplissement des formalités prescrites en matière disciplinaire (consultation du dossier administratif, de la commission paritaire, droits de la défense ...) et équivalant à un licenciement sans préavis ni indemnité.

Les services de la DPE ainsi que les DRH de proximité (bassins de formation Toulouse Ouest - drhproximite.tlseouest@actoulouse.fr et Toulouse Nord - drhproximite.tlsenord@actoulouse.fr - , Aveyron - drhproximite.12@ac-toulouse.fr - , Hautes Pyrénées - drhproximite.65@ac-toulouse.fr - et Gers - drhproximite.32@ac-toulouse.fr - demeurent à votre disposition pour vous apporter toute information utile.

Pour le recteur absent,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Yann COUEDIC

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPONIBILITES ACCORDEES SUR DEMANDE

Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985

modifié par le décret n°2019-234 du 27 mars 2019

Type de disponibilité	Durée max.	Pièces justificatives	Observations
Pour donner des soins au conjoint, au partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant (à la suite d'un accident ou d'une maladie graves)	3 ans renouvelable 2 fois	- Copie du livret de famille ou du PACS - Certificat médical	Disponibilité de droit
Pour élever un enfant de moins de 12 ans ou donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire lié par un PACS ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	3 ans renouvelable	- Copie du livret de famille ou du PACS - Attestation de la sécurité sociale relative à la tierce personne	Disponibilité de droit
Pour suivre son conjoint ou le partenaire lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence en raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice du fonctionnaire	3 ans renouvelable	- Copie du livret de famille ou du PACS - Attestation de l'employeur du conjoint ou du partenaire lié par un PACS précisant le lieu de travail	Disponibilité de droit
Pour se rendre dans les DOM, les TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines par agrément	Copie de l'agrément mentionné aux articles 63 ou 100-3 du code de la famille et de l'aide sociale	Disponibilité de droit
Pour l'exercice d'un mandat d'élu local	durée du mandat	Toute pièce justificative	Disponibilité de droit
Pour études ou recherches présentant un intérêt général	3 ans renouvelable 1 fois	Toute pièce justificative	Sur demande et sous réserve des nécessités de service
Pour convenances personnelles	5 ans renouvelable dans la limite de 10 ans pour toute la carrière à condition de réintégrer la fonction publique au moins 18 mois, au plus tard à la fin d'une période de 5 ans	Courrier motivant la demande	Sur demande et sous réserve des nécessités de service
Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L351-24 du code du travail (l'intéressé doit avoir accompli au moins 3 années de services effectifs dans l'administration)	2 ans	Attestation de la chambre de commerce portant création ou reprise d'entreprise	Sur demande et sous réserve des nécessités de service

DISPONIBILITE

DEMANDE de mise en disponibilité
RENOUVELLEMENT
REINTEGRATION
DEMISSION

A RETOURNER PAR LA VOIE HIERARCHIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

DPE 1
dpe1@ac-toulouse.fr

DPE 2
dpe2@ac-toulouse.fr

DPE 3
dpe3@ac-toulouse.fr

- première demande de mise en disponibilité
 renouvellement
 réintégration avec certificat médical
 notification de démission (par courrier adressé au recteur en LRAR)

I - ETAT CIVIL (à remplir en MAJUSCULE)

M. Mme NOM D'USAGE :
NOM DE FAMILLE : PRENOM.....
DATE DE NAISSANCE :/...../.....
CORPS : Enseignants CPE Psychologues de l'Education nationale
Adresse personnelle.....
.....
Téléphone.....

II - POSTE OCCUPE EN 2020/2021

MODALITE D'AFFECTATION : à titre définitif à titre provisoire
ETABLISSEMENT :
.....
VILLE..... QUOTITE ACTUELLE DE SERVICE :

Le cas échéant, poste occupé en 2020/2021 :

ETABLISSEMENT :
VILLE.....

III - TYPE DE DISPONIBILITE DEMANDEE (voir tableau page 3 circulaire)

- Donner des soins au conjoint, enfant ou ascendant :
Préciser : suite accident ou maladie grave suite handicap nécessitant une tierce personne
 Elever un enfant de moins de 12 ans
 Suivre son conjoint en raison de sa profession
 adoption dans les DOM, les TOM ou à l'étranger
 exercice d'un mandat d'élu local
 études ou recherches
 convenances personnelles
 créer ou reprendre une entreprise

Merci de joindre obligatoirement le(s) justificatif(s) correspondant(s) à la demande.

A.....le.....
Signature :

**AVIS ET SIGNATURE DU CHEF
D'ETABLISSEMENT**
 Favorable Défavorable
Signature :

Cadre réservé à l'administration :
Type : De droit
 Sur autorisation

Décision Recteur :
 Accord Refus



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE AUX FONCTIONS

A retourner à la DPE

*Document **obligatoire** pour obtenir le statut de fonctionnaire : articles 5 et 5bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*

Je soussigné, Docteur

Médecin généraliste, **agréé par le Préfet**, certifie avoir examiné le

Nom, Prénoms : Date de naissance :

Certifié (e) Agrégé (e) PLP PEPS CPE PE Doctorant contractuel(le),ATER

Discipline :

<p><input type="checkbox"/> Je constate que ce fonctionnaire remplit les conditions d'aptitude aux fonctions</p> <p>et que</p> <p><input type="checkbox"/> Son handicap est compatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant (Décret n°95-979 du 25 août 1995)</p> <p>Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none">- Remettez cet imprimé à l'intéressé, qui le transmettra au bureau DPE du rectorat.- Retournez votre relevé d'honoraires à : Rectorat de Toulouse D.B.C.G.-A-F. (Division du Budget et du Contrôle de Gestion) CS 87 703 31077 TOULOUSE CEDEX 4	<p><input type="checkbox"/> J'émetts les réserves suivantes quant à son aptitude aux fonctions :</p> <p>- - - - - -</p> <p><input type="checkbox"/> J'émetts les réserves suivantes quant à la compatibilité du handicap avec l'exercice des fonctions d'enseignant :</p> <p>- - -</p> <p>Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none">- Retournez cet imprimé avec votre relevé d'honoraires (+RIB) au : <p>Docteur Catherine FAGGIANELLI Médecin conseiller technique de la Rectrice, Service médical du Rectorat de Toulouse CS 87703 31 077 TOULOUSE CEDEX 4</p>
---	---